

YAHOUÉDÉOU AU CŒUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE TERRITORIALE

Le Bénin engage une nouvelle étape dans sa politique de développement territorial. Sous la présidence de Romuald WADAGNI, le Gouvernement a donné son accord pour l'opérationnalisation de six pôles de développement territorial couvrant les

77 communes du pays. Cette nouvelle approche entend mieux valoriser les atouts propres à chaque territoire, accélérer la création d'emplois, stimuler les investissements et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.



Résidences FENOU : le confort d'un appartement, la chaleur d'un véritable foyer

Djoghénou échange avec l'UNAMAB sur les conditions de travail des magistrats



ES La Pratique : l'université où les compétences se construisent par l'action



École Supérieure (ES)-LA PRATIQUE
L'université de l'entrepreneur

AGRONOMIE

- Sciences et Techniques de Production Végétale
- Production et Gestion des Ressources Animales
- Gestion des Exploitations Agricoles

GÉNIE CIVIL

- Bâtiment Travaux Publics & Béton armé
- Topographie & Dessinateur
- Projecteur Bâtiment
- Assainissement & Voies
- Réseaux Divers

Forme aujourd'hui l'entrepreneur de demain !

À l'École Supérieure la Pratique, les compétences se construisent par l'action.

Infoline : (+229) 01 56 90 00 00 / 01 29 80 40 40

WhatsApp : 01 63 63 04 04

Mail : eslapratique2026@gmail.com

Nous sommes à Zogbodomey, non loin de l'usine de Fludor !

CARTOGRAPHIE, MODE OPÉRATOIRE ET GOUVERNANCE

Janvier YAHOUÉDÉOU au cœur de la mise en œuvre de la nouvelle architecture territoriale



Le Bénin engage une nouvelle étape dans sa politique de développement territorial. Sous la présidence de Romuald WADAGNI, le Gouvernement a donné son accord pour l'opérationnalisation de six pôles de développement territorial couvrant les 77 communes du pays. Cette nouvelle approche entend mieux valoriser les atouts propres à chaque territoire, accélérer la création d'emplois, stimuler les investissements et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

La réforme, examinée lors du Conseil des ministres du 7 octobre 2026, traduit la volonté de faire évoluer l'action publique vers une approche davantage territorialisée. Chaque espace devra désormais pouvoir s'appuyer sur ses potentialités économiques, agricoles, touristiques, industrielles et technologiques pour construire son propre moteur de croissance.

Romuald WADAGNI imprime une nouvelle orientation au développement territorial

À travers cette réforme, le Président de la République entend renforcer la cohérence de l'action publique en rapprochant davantage les politiques de développement des réalités locales.

L'approche retenue repose sur une logique de complémentarité entre les communes. Plutôt que de considérer chaque collectivité isolément, le Gouvernement veut favoriser la constitution d'espaces territoriaux cohérents, capables de mutualiser leurs potentialités et de porter des projets structurants à une échelle plus large.

L'ambition est notamment de favoriser un développement équilibré du territoire national, de réduire l'extrême pauvreté et de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'industries et d'infrastructures socio-économiques adaptées aux besoins des populations.

Six pôles pour couvrir les 77 communes

La nouvelle cartographie nationale repose sur six grands ensembles.

Le pôle Nord-Est regroupe notamment Parakou, Banikoara, Bembèrèkè, Kandi, Malanville, Nikki, Tchaourou et plusieurs autres communes.

Le pôle Nord-Ouest rassemble Natitingou, Bassila, Boukombé, Djougou, Kérou, Kouandé, Matéri, Tanguiéta et les autres communes de cet espace.

Le pôle Centre comprend notamment Abomey, Bohicon, Dassa-Zoumè, Savalou, Savè, Glazoué, Zagnanado et Zogbodomey.

Le pôle Sud-Est réunit notamment Pobè, Adjarra, Adjohoun, Akpro-Missirété, Avrankou, Kétou et Sakété.

Le pôle Sud-Ouest couvre notamment Lokossa, Allada, Aplahoué, Bopa, Comè, Dogbo, Grand-Popo, Klouékanmè, Lalo, Sô-Ava, Toffo, Tori-Bossito, Toviklin et Zè.

Enfin, le pôle Grand-Nokoué regroupe Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji.

Cette configuration vise à créer des espaces territoriaux présentant une certaine cohérence en matière de potentialités et de perspectives de développement.

Janvier YAHOUÉDÉOU, un rôle stratégique dans la territorialisation

La mise en œuvre de cette nouvelle architecture intervient dans un contexte où la décentralisation et la gouvernance locale occupent une place importante dans la transformation de l'action publique.

En tant que ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, Janvier YAHOUÉDÉOU se trouve ainsi au cœur des en-

jeux liés à l'articulation entre les communes, l'État et les nouveaux pôles territoriaux.

La réussite du dispositif nécessitera notamment une coordination efficace des collectivités, une meilleure identification des besoins locaux et une articulation cohérente entre les projets communaux et les grandes orientations nationales.

Le nouveau découpage économique du territoire doit également permettre de mieux exploiter les ressources et les opportunités propres à chaque espace, tout en favorisant une mobilisation plus diversifiée des financements.

Agriculture, tourisme, industrie et innovation comme moteurs

Quatre grands axes transversaux ont été retenus pour orienter le développement des pôles : l'agriculture, le tourisme, l'industrie et l'innovation.

L'objectif est de partir des atouts de chaque territoire pour identifier les filières porteuses, renforcer les chaînes de valeur et attirer davantage d'investissements publics et privés.

Cette orientation doit également permettre de constituer des portefeuilles de projets adaptés à chaque pôle, avec une attention particulière portée aux infrastructures, au foncier, aux compétences et aux mécanismes d'incitation à l'investissement.

Une opérationnalisation en quatre étapes

La mise en œuvre de la réforme s'effectuera progressivement jusqu'à la fin de l'année 2027.

D'octobre à décembre 2026, le Gouvernement prévoit l'installation des organes de gouvernance, la nomination des Délégués généraux, la mise en place du Comité national de pilotage ainsi que la réalisation des diagnostics économiques et territoriaux.

De janvier à mars 2027, l'accent sera mis sur la structuration de l'attractivité de chaque pôle. Les moteurs de croissance, les filières prioritaires, les besoins en infrastructures, en foncier et en compétences seront identifiés.

D'avril à juin 2027, les autorités devront finaliser les feuilles de route opérationnelles et préciser les contributions respectives de l'État, des communes et du secteur privé.

Enfin, de juillet à décembre 2027, le dispositif entrera dans sa phase de déploiement, avec le lancement des projets prioritaires, des actions à impact rapide et du système de suivi-évaluation.

Une gouvernance placée sous l'autorité du Chef de l'État

Pour assurer la cohérence de l'ensemble, un Comité national de pilotage présidé par le Président de la République sera institué. Il disposera d'un Secrétariat permanent et de délégations dans chacun des six pôles.

Chaque délégation sera dirigée par un Délégué général, accompagné de chargés de mission, d'experts et d'un personnel d'appui.

Cette architecture doit permettre d'assurer un suivi plus rapproché des projets et une meilleure coordination entre les différents acteurs du développement.

Des territoires appelés à devenir de nouveaux moteurs de croissance

Avec cette réforme, le Gouvernement veut franchir un nouveau cap dans la territorialisation de l'action publique. L'enjeu n'est plus seulement de gérer les collectivités, mais de faire émerger des territoires économiquement complémentaires, capables de porter des projets structurants, de générer des emplois et d'attirer des investissements.

Sous la conduite du Président Romuald WADAGNI, cette nouvelle orientation place donc la valorisation des potentialités locales au centre de la stratégie de développement.

Au niveau de la décentralisation, le ministre Janvier YAHOUÉDÉOU devra accompagner cette dynamique afin de renforcer la cohérence entre les communes et les nouvelles orientations territoriales.

Le véritable rendez-vous sera désormais celui de la mise en œuvre : transformer les six pôles en espaces de production, d'investissement, d'innovation, d'emplois et d'amélioration durable des conditions de vie des populations.

Emeric Joël ALLAGBE

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel “www.lemblemedujour.com”

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE PARAISSANT AU BENIN



ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel
ou simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes
pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.



ASSISTANCE
TECHNIQUE
PRO



GRANDE
CAPACITÉ
MODULABLE



SALLES
CLIMATISÉES



GROUPE
ELECTROGÈNE
DISPONIBLE



Djassin Hounvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

AMBASSADE DU BÉNIN EN FRANCE

Jean-Michel Abimbola accueille sa nomination avec responsabilité



Nommé ambassadeur du Bénin en France, l'ancien ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts s'engage à porter les intérêts du pays et à renforcer la coopération entre Cotonou et Paris

Jean-Michel Abimbola connaît désormais sa prochaine destination. Après plusieurs années passées au gouvernement, l'ancien ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts est appelé à poursuivre son engagement au service de la République sur le terrain diplomatique. Sa nomination au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la République française a été prononcée à l'issue du Conseil des ministres du mercredi 7 octobre 2026.

Quelques heures après l'annonce de sa nomination, Jean-Michel Abimbola a réagi

avec sobriété et reconnaissance. Il accueille cette nouvelle responsabilité avec un profond sentiment du devoir et mesure pleinement la confiance placée en sa personne.

Pour le nouveau représentant diplomatique du Bénin à Paris, cette nomination constitue une nouvelle étape dans son parcours au service de l'État. Elle intervient après plusieurs années d'expérience dans la gestion des affaires publiques, notamment dans les domaines du tourisme, de la culture et des arts.

Une nouvelle mission au service du Bénin

À Paris, Jean-Michel Abimbola aura pour principale mission de représenter les intérêts du Bénin auprès des autorités françaises et de contribuer au renforcement des relations entre les deux pays.

La France demeure un partenaire important du Bénin dans plusieurs secteurs. La coopération bilatérale concerne notamment l'économie, la culture, l'éducation, le tourisme, la sécurité, les infrastructures et le développement.

Le nouvel ambassadeur devra ainsi poursuivre le travail engagé pour consolider les liens entre Cotonou et Paris, favoriser de nouvelles opportunités de coopération et contribuer au rayonnement international du Bénin.

Une attention particulière à la communau-

té béninoise

La mission diplomatique de Jean-Michel Abimbola ne se limitera pas aux relations institutionnelles entre les deux États. La communauté béninoise vivant en France constitue également un interlocuteur important pour l'ambassade.

Le nouvel ambassadeur entend accorder une attention particulière aux préoccupations des ressortissants béninois, tout en valorisant leurs compétences, leur expertise et leur contribution au développement du pays.

La mobilisation de la diaspora, la promotion des investissements et le renforcement des liens entre les Béninois de France et leur pays d'origine devraient ainsi occuper une place importante dans son action.

De la gestion gouvernementale à la diplomatie

Cette nomination marque une nouvelle étape dans la carrière politique et administrative de Jean-Michel Abimbola. Après avoir occupé des responsabilités ministérielles, il va désormais mettre son expérience au service de la diplomatie béninoise.

Son passage à la tête du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts lui a notamment permis de travailler sur plusieurs dossiers liés à la valorisation du patrimoine, à

la promotion de la destination Bénin et au rayonnement culturel du pays.

Cette expérience pourrait constituer un atout dans sa nouvelle fonction, notamment dans la promotion de l'image du Bénin et le développement de nouveaux partenariats avec les acteurs français.

Cotonou-Paris : une coopération à consolider

L'arrivée de Jean-Michel Abimbola à la tête de la représentation diplomatique béninoise en France intervient dans une période où les relations entre Cotonou et Paris connaissent une dynamique soutenue.

Dans ce contexte, le nouvel ambassadeur aura la responsabilité de contribuer au renforcement du dialogue politique et diplomatique entre les deux pays, mais également de favoriser le développement des échanges économiques et culturels.

À travers sa réaction, Jean-Michel Abimbola affiche déjà sa détermination à assumer pleinement cette nouvelle responsabilité. De ministre à ambassadeur, il ouvre ainsi un nouveau chapitre de son engagement public, avec pour objectif de défendre les intérêts du Bénin et de contribuer à son rayonnement auprès de l'un de ses partenaires historiques.

Emeric Joël ALLAGBE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT, GESTION 2027

Le projet de 4 757 milliards de FCFA transmis à l'Assemblée nationale

Le Gouvernement ouvre la voie à l'examen parlementaire du projet de loi de finances

Le Gouvernement béninois a transmis à l'Assemblée nationale le projet de loi de finances portant budget général de l'État, gestion 2027. Adopté en Conseil des ministres le mercredi 7 octobre 2026, le document franchit ainsi une nouvelle étape dans le processus budgétaire, avec l'ouverture prochaine de son examen par les députés.

Le projet de budget général de l'État, gestion 2027, s'équilibre en ressources et en charges à 4 757,029 milliards de FCFA, contre 4 148,357 milliards de FCFA pour la loi de finances rectificative de 2026. Cette progression représente une hausse de 14,7 %.

À travers cette programmation budgétaire, le Gouvernement entend poursuivre ses actions en faveur de la transformation de l'économie et du développement social. Les prévisions tablent notamment sur une croissance économique de 7,5 %, un déficit budgétaire global de 2,8 % du PIB et une inflation projetée à 2 %.

Des priorités économiques et sociales

Pour l'exercice 2027, plusieurs secteurs stratégiques devraient continuer de bénéficier de l'attention des pouvoirs publics. Il s'agit notamment de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, de la culture, du numérique, de l'éducation, de la santé, de l'énergie et de l'eau.

Le renforcement du capital humain et la poursuite des investissements structurants figurent également parmi les orientations majeures du projet de budget.

Près de 1 600 milliards de FCFA consacrés aux dépenses sociales

La dimension sociale occupe une place importante dans le budget général de l'État, gestion 2027. Les dépenses à sensibilité sociale sont projetées à 1 597,533 milliards de FCFA, contre 1 285,37 milliards de FCFA en 2026.

Le Gouvernement prévoit notamment la poursuite et le renforcement de plusieurs programmes sociaux, dont ARCH et GBESSOKE, ainsi que des actions en faveur de l'éducation, des cantines scolaires et de l'amélioration de l'accès aux

services sociaux de base.

Des investissements dans la santé et les infrastructures

Le secteur de la santé devrait également bénéficier de nouvelles interventions. Le projet prévoit notamment la construction de cinq hôpitaux de zone, ainsi que la réhabilitation et l'équipement d'établissements sanitaires.

Les investissements devraient également se poursuivre dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des infrastructures routières, du numérique et de l'aménagement du territoire.

Un appui renforcé aux collectivités territoriales

Le projet de budget accorde également une attention particulière au financement des collectivités territoriales. L'objectif affiché est de renforcer les capacités d'intervention des communes et de favoriser la réalisation de projets structurants au niveau local.

Le Fonds d'Investissement Communal (FIC) figure notamment parmi les méca-

nismes appelés à contribuer au financement du développement des territoires.

Le Parlement appelé à examiner le projet

Avec la transmission du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, le processus budgétaire entre désormais dans sa phase parlementaire. Les députés vont examiner les prévisions de recettes et de dépenses ainsi que les différentes orientations retenues pour la gestion 2027.

Des discussions et éventuels amendements pourront intervenir avant l'adoption définitive du texte.

Avec un montant global de 4 757,029 milliards de FCFA, le budget général de l'État, gestion 2027, constitue ainsi le principal cadre financier à travers lequel le Gouvernement entend mettre en œuvre ses priorités économiques, sociales et infrastructurelles au cours de la prochaine année.

Emeric Joël ALLAGBE

ASSEMBLÉE NATIONALE / JUSTICE

Djogbénou échange avec l'UNAMAB sur les conditions de travail des magistrats



Le président de l'Assemblée nationale, le professeur Joseph Fifamin Djogbénou, a reçu en audience, jeudi 8 octobre 2026, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, le président de l'Union nationale des magistrats du Bénin (UNAMAB), Jijoho Convers Paul Fagnidé, accompagné de quelques membres de son bureau. Au cœur des échanges : l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats, ainsi que l'accès aux textes de loi authentiques.

La justice béninoise était au centre d'une rencontre entre les responsables de l'institution parlementaire et ceux de l'Union nationale des magistrats du Bénin (UNAMAB). Reçu par le président de l'Assemblée nationale, le professeur Joseph Fifamin Djogbénou, le président de l'UNAMAB, Jijoho Convers Paul Fagnidé, a exposé les principales préoccupations de sa corporation, avec un accent particulier sur les

difficultés liées aux conditions de vie et de travail des magistrats.

Cette audience a permis d'aborder les pistes susceptibles d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations exprimées par les professionnels de la justice. Parmi les solutions évoquées figure notamment le statut de la magistrature, présenté comme un cadre juridique essentiel pour corriger certaines disparités issues des réformes antérieures et améliorer la situation des magistrats.

Le statut de la magistrature au cœur des préoccupations

Au sortir de l'audience, le président de l'UNAMAB a expliqué que les discussions avaient essentiellement porté sur les difficultés rencontrées par les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions et sur les mécanismes pouvant per-

mettre de les résoudre ou, à défaut, d'en atténuer les effets.

Selon Jijoho Convers Paul Fagnidé, certaines disparités observées trouvent leur origine dans des réformes antérieures qui n'auraient pas suffisamment pris en compte les conditions de vie et de travail des magistrats. Dans cette perspective, le statut de la magistrature apparaît comme un instrument juridique important pour apporter des réponses adaptées aux préoccupations de la corporation.

Les échanges ont ainsi permis de mettre en évidence la nécessité de poursuivre la réflexion sur les dispositions susceptibles de renforcer les conditions d'exercice de la profession et de contribuer au bon fonctionnement de la justice au Bénin.

Un accès facilité aux textes de loi authentiques

Au-delà des préoccupations professionnelles, la rencontre a également permis d'aborder la question de l'accès aux textes législatifs applicables au Bénin. Le président de l'UNAMAB a notamment relevé les difficultés auxquelles les magistrats peuvent être confrontés lorsqu'ils ne disposent pas toujours de versions authentiques et fiables des lois.

Sur ce point, des perspectives de collaboration ont été dégagées avec l'Assemblée nationale. Selon les explications du président de l'UNAMAB, le secrétariat du Parlement mettra à la disposition de l'organisation les textes de loi votés et promulgués, disponibles dans sa base de données d'archives.

Cette initiative devrait permettre à l'UNAMAB de faciliter la diffusion de ces documents auprès des magistrats du pays. L'objectif est de

leur garantir un accès plus sûr aux textes de référence et de limiter les risques de divergences liés à la circulation de versions différentes d'une même loi.

Pour les professionnels de la justice, la disponibilité de textes authentiques constitue un enjeu important pour la sécurité juridique, la qualité du travail judiciaire et l'application cohérente des dispositions légales.

Djogbénou réaffirme sa disponibilité

À l'issue de l'entretien, Jijoho Convers Paul Fagnidé s'est réjoui de la qualité des échanges et de l'attention accordée aux préoccupations de l'UNAMAB. Il a particulièrement salué la disponibilité du président de l'Assemblée nationale, qui s'est engagé, selon ses propos, à recevoir les représentants des magistrats chaque fois que cela sera nécessaire.

Le responsable syndical a exprimé l'espoir que les discussions déboucheront prochainement sur des avancées concrètes, au bénéfice de la corporation et de l'ensemble du système judiciaire béninois.

Cette audience traduit ainsi la volonté affichée de maintenir un dialogue entre l'institution parlementaire et les acteurs de la justice autour des questions touchant à l'exercice de la profession, à l'accès au droit et au renforcement de l'État de droit.

À travers les pistes de coopération évoquées, l'enjeu est de contribuer à une justice mieux outillée, reposant sur des références légales fiables et des conditions de travail davantage adaptées aux exigences de la fonction judiciaire.

Emeric Joël ALLAGBE

LOGEMENTS SOCIAUX

LE SECTEUR PRIVÉ OUVRE DÉSORMAIS LA PORTE À L'ACQUISITION

Programme des 20 000 logements : commerçants, artisans, salariés du privé et professions libérales désormais concernés

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la politique d'accès au logement au Bénin. Le dispositif des logements sociaux s'élargit désormais aux ménages du secteur privé. Commerçants, artisans, salariés du privé et professionnels libéraux peuvent désormais prétendre à l'acquisition d'un logement dans le cadre du Programme des 20 000 logements.

L'accès au logement social ne se limite donc plus à certaines catégories de travailleurs. Cette ouverture traduit la volonté d'élargir progressivement le nombre de ménages pouvant bénéficier de l'offre résidentielle mise en place dans le cadre du programme.

Une cible considérablement élargie

Jusqu'ici, les mécanismes d'accès aux logements sociaux étaient principalement orientés vers certaines catégories de bénéficiaires, notamment les agents de l'État. Avec les nouvelles dispositions, le secteur privé entre désormais pleinement dans le champ des bénéficiaires potentiels.

Les commerçants, artisans, salariés du secteur privé et professionnels libéraux disposent ainsi d'une nouvelle possibilité pour accéder à la

propriété, sous réserve de remplir les conditions prévues par le dispositif.

Cette évolution concerne particulièrement une importante frange de la population active qui, malgré des revenus réguliers, rencontrait des difficultés pour accéder à un logement moderne dans les centres urbains.

Les conditions d'accès connaissent également un assouplissement

L'élargissement de la cible s'accompagne d'un autre changement notable. La condition liée à l'absence de propriété bâtie sur le territoire national est désormais supprimée pour l'accès aux logements sociaux.

Cette modification permet d'élargir davantage le cercle des personnes susceptibles de bénéficier du programme. Elle offre notamment de nouvelles possibilités à des ménages qui disposent déjà d'un bien immobilier mais souhaitent acquérir un logement répondant à leurs besoins familiaux et résidentiels.

Plusieurs formules d'acquisition disponibles

Le Programme des 20 000 logements prévoit différentes modalités permettant aux bénéficiaires d'accéder à la propriété. Selon les logements disponibles et le profil des acquéreurs, l'acquisition peut notamment se faire au comp-



tant ou dans le cadre de mécanismes permettant un accès progressif à la propriété.

Le dispositif prévoit également des possibilités pour les entreprises et institutions souhaitant acquérir plusieurs logements au bénéfice de leurs agents.

Cette approche permet de diversifier les bénéficiaires tout en favorisant l'accès à des logements construits dans des espaces aménagés et dotés d'infrastructures et services essentiels.

Un nouveau souffle pour le Programme des 20 000 logements

À travers cette ouverture, le Programme des 20

000 logements franchit un nouveau cap. L'ambition est de rapprocher davantage l'offre disponible des besoins réels des populations et de permettre à un plus grand nombre de ménages béninois d'envisager l'accession à la propriété.

Pour les travailleurs du secteur privé, cette nouvelle mesure constitue donc une opportunité supplémentaire de concrétiser un projet immobilier dans un cadre organisé.

Le logement social s'ouvre ainsi à de nouveaux profils et renforce sa vocation de réponse aux besoins des ménages béninois, au-delà du seul secteur public.

Emeric Joël ALLAGBE

MÉDIAS AU BÉNIN

Le nouveau bureau du CNPA-Bénin expose sa vision à Édouard Loko



Clément Adéchian sollicite l'accompagnement de la Haute Autorité pour renforcer les entreprises de presse

Le nouveau bureau du Conseil national du patronat de la presse et de l'audiovisuel du Bénin (CNPA-Bénin) entend imprimer une nouvelle dynamique au secteur des médias. Conduit par son président, Clément Adéchian, le bureau a été reçu en audience, mercredi 7 octobre 2026, par le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Édouard C. Loko. Les échanges ont por-

té sur les priorités du nouveau bureau, les défis des entreprises de presse ainsi que les perspectives de collaboration avec l'organe de régulation.

Cette rencontre a notamment permis au président du CNPA-Bénin de présenter les membres de son bureau au président de la HAAC et d'exposer les grandes lignes de son mandat. À travers cette démarche, la nouvelle équipe dirigeante entend renforcer le dialogue avec les institutions et défendre davantage les intérêts des entreprises évoluant dans les secteurs

de la presse et de l'audiovisuel.

Un plaidoyer pour la viabilité des entreprises de presse

Au cœur des discussions figure la nécessité de consolider les bases économiques des entreprises de médias. Clément Adéchian a sollicité l'accompagnement de la HAAC dans la mise en œuvre des différentes actions envisagées par son équipe, notamment celles destinées à favoriser le développement et la professionnalisation du secteur.

Le président du CNPA-Bénin a également mis l'accent sur la défense des intérêts des entreprises de presse et sur la recherche de solutions susceptibles d'améliorer leur viabilité économique. Dans cette perspective, la question de l'aide de l'État à la presse privée a été évoquée.

La nouvelle équipe dirigeante du CNPA-Bénin ambitionne ainsi de poursuivre le plaidoyer auprès des pouvoirs publics afin de créer davantage de conditions favorables au développe-

ment des médias privés au Bénin.

La Maison des Médias au cœur des préoccupations

Les échanges ont également porté sur La Maison des Médias, infrastructure destinée aux professionnels du secteur. Clément Adéchian a salué les efforts engagés sous le leadership d'Édouard Loko à la tête de la HAAC, notamment ceux ayant contribué à la rénovation de cette infrastructure située à Cotonou.

Le président du CNPA-Bénin a toutefois indiqué que le plaidoyer devrait se poursuivre en vue de son équipement. L'objectif est de faire de cette infrastructure un véritable espace au service des professionnels et des organisations du secteur des médias.

La HAAC favorable à un dialogue avec les organisations professionnelles
Cette audience traduit la volonté des deux parties de maintenir un

cadre de concertation autour des principaux enjeux auxquels le secteur des médias est confronté.

À travers le dialogue avec les organisations professionnelles, la HAAC entend contribuer à l'émergence d'une presse davantage structurée, professionnelle et dynamique. De son côté, le nouveau bureau du CNPA-Bénin affiche sa détermination à défendre les intérêts des entreprises de presse tout en œuvrant au renforcement du secteur de l'audiovisuel et des médias au Bénin.

Cette première prise de contact ouvre ainsi la voie à une collaboration plus étroite entre le patronat des médias et l'organe de régulation, autour des défis liés à la professionnalisation, au financement et à la pérennité des entreprises de presse.

Emeric Joël ALLAGBE

HAAC

Édouard Loko et l'ambassadrice du Canada explorent de nouvelles pistes de coopération dans les médias



La liberté de presse, la lutte contre la désinformation, les radios communautaires et la formation des journalistes au cœur des échanges

Le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de

la Communication (HAAC), Édouard Loko, a reçu, mercredi 7 octobre 2026, l'ambassadrice résidente du Canada près le Bénin, Son Excellence Evelyn Dabire. Cette rencontre de courtoisie et de prise de contact a été l'occasion pour les deux

personnalités d'échanger sur les enjeux du secteur des médias au Bénin et les possibilités de renforcer la coopération entre le Canada et l'institution de régulation.

Au cours de l'audience, plusieurs sujets liés à l'évolution du paysage médiatique béninois ont été abordés. Les discussions ont notamment porté sur les priorités de la HAAC, la liberté de la presse et la liberté d'expression, ainsi que sur les actions engagées pour faire face au phénomène de la désinformation.

La question de la coopération dans le secteur des médias a également occupé une place importante dans les échanges. Les deux parties ont identifié plusieurs domaines susceptibles de faire l'objet d'un partenariat, notamment le développement et le renforcement des radios com-

munautaires ainsi que la formation et le renforcement des capacités des professionnels des médias.

Le Canada disposé à accompagner les initiatives

À l'issue de la rencontre, l'ambassadrice Evelyn Dabire a exprimé sa satisfaction quant aux échanges avec le président de la HAAC. Elle a souligné l'importance accordée par le Canada aux questions relatives à la liberté de la presse et à la liberté d'expression.

La diplomate canadienne a également indiqué que cette audience lui a permis de mieux comprendre les priorités de l'institution de régulation et l'évolution du secteur médiatique au Bénin. Elle a fait savoir que son pays entend explorer, avec la HAAC, les possibilités de contribuer aux objectifs dé-

finis par l'institution.

Parmi les pistes évoquées figurent notamment l'expertise canadienne dans le domaine des radios communautaires et la formation des journalistes. Pour la diplomate, ces domaines constituent des opportunités concrètes de collaboration entre les deux parties.

Cette rencontre intervient ainsi dans une dynamique de rapprochement entre la HAAC et la représentation diplomatique canadienne. Elle ouvre la voie à l'exploration de nouvelles initiatives en faveur du renforcement des capacités des médias, de la promotion d'un environnement médiatique responsable et de la consolidation des principes liés à la liberté de la presse au Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE

CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Voici l'exclusivité des Conseillers techniques et Chargés de mission nommés

Joseph Fifamin Djogbénou renforce son équipe rapprochée pour conduire les missions de la deuxième institution de la République

Le Président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamin Djogbénou, poursuit la mise en place de son dispositif de travail autour de son cabinet. Plusieurs collaborateurs ont été désignés pour l'accompagner dans l'exercice de ses fonctions et contribuer au fonctionnement efficace de l'institution parlementaire.

Ces nominations s'inscrivent dans la dynamique de réorganisation et de renforcement de l'équipe rappro-

chée du Président de l'Assemblée nationale. Le cabinet constitue en effet l'interface directe entre le président de l'institution, les différents services parlementaires et les autres acteurs institutionnels.

Parmi les collaborateurs attendus figurent notamment des Conseillers techniques (CT) et des Chargés de mission (CM), appelés à apporter leur expertise dans différents domaines et à accompagner le Président dans le suivi des dossiers relevant de ses attributions.

Le dispositif vient compléter l'équipe dirigeante déjà installée autour du

Président Djogbénou. En février 2026, Abou Torou avait été nommé Directeur de cabinet et Christian Parfait Ahoyo, Directeur adjoint de cabinet. D'autres membres du cabinet avaient également été désignés, notamment Fousséni Sambaou, Bio Edmond Jolidon Lafia, Igor Alignon Boco et Kossi Antoine Louis Djedou. (Refonte Assemblée Nationale)

Cette nouvelle configuration traduit la volonté du Président de l'Assemblée nationale de s'entourer de collaborateurs capables de contribuer au traitement des dossiers stratégiques, au suivi des réformes parlementaires et à la coordination des différentes ac-

tions de son cabinet.

À travers cette équipe, l'objectif est également de renforcer l'efficacité de l'action parlementaire, la qualité du travail institutionnel et la proximité avec les différentes composantes de la représentation nationale.

Les noms et les attributions des nouveaux Conseillers techniques et Chargés de mission constituent désormais l'un des éléments majeurs de cette nouvelle configuration du cabinet du Président de l'Assemblée nationale.

Emeric Joël ALLAGBE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
ASSEMBLÉE NATIONALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ADMINISTRATIF

DECISION N° 2026-084/AN/SGA/DQ/SRH
portant nomination des conseillers techniques du
Président de l'Assemblée nationale.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, révisée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la loi n° 2025-22 du 08 décembre 2025 portant loi des finances, gestion 2026 ;

vu le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale en date du 06 juin 1995 modifié par les résolutions n° 2020-01 du 14 juillet 2020 et 2025-02 du 8 juillet 2025, déclarées conformes à la constitution respectivement par les décisions DCC 20-560 du 06 août 2020 et DCC 25-0264 du 18 septembre 2025 de la cour constitutionnelle ;

vu la décision n° 2025-110/AN/PT du 13 novembre 2025 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet du Président de l'Assemblée nationale et du Secrétariat Général Administratif ;

vu la décision n° 2022-0123/AN/PT du 14 octobre 2022 portant statut du personnel parlementaire en République de Bénin telle modifiée et complétée par les décisions n° 2024-086/AN/PT du 22 nov.2024, n°2024-093/AN/PT du 18 déc.2024, n°2025-012/AN/PT du 21 mars 2025 et n°2025-056/AN/PT du 30juil. 2025 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés conseillers techniques du Président de l'Assemblée nationale, les personnes dont les noms suivent :

1- ADAM DRAMANE Mouhamadou

2- ADIDO Justin

3- ADJIBI Isabelle

4- AKPO Firmin

5- ABOUBAKAR Alfa Tidjani

6- CAKPO Joseph

7- DAYORI Antoine

8- GANGBE Claude Firmin

9- GNANSOUNOU Aristide

10- HOUEDE Ludovic

11- KOUAGOU KASSA Simba

12- TOHOUNTODE Jules

Article 2 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Porto-Novo, le 07-10- 2026

Le Président de l'Assemblée nationale

Professeur Joseph Fifamin DJOGBENOU

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
ASSEMBLÉE NATIONALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ADMINISTRATIF

DECISION N° 2026-085/AN/SGA/DQ/SRH
portant nomination des chargés de mission du Président de
l'Assemblée nationale

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, révisée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la loi n° 2025-22 du 08 décembre 2025 portant loi des finances, gestion 2026 ;

vu le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale en date du 06 juin 1995 modifié par les résolutions n° 2020-01 du 14 juillet 2020 et 2025-02 du 8 juillet 2025, déclarées conformes à la constitution respectivement par les décisions DCC 20-560 du 06 août 2020 et DCC 25-0264 du 18 septembre 2025 de la cour constitutionnelle ;

vu la décision n° 2025-110/AN/PT du 13 novembre 2025 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet du Président de l'Assemblée nationale et du Secrétariat Général Administratif ;

vu la décision n° 2022-0123/AN/PT du 14 octobre 2022 portant statut du personnel parlementaire en République de Bénin telle modifiée et complétée par les décisions n° 2024-086/AN/PT du 22 nov.2024, n°2024-093/AN/PT du 18 déc.2024, n°2025-012/AN/PT du 21 mars 2025 et n°2025-056/AN/PT du 30juil. 2025 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés chargés de mission du Président de l'Assemblée nationale les personnes dont les noms suivent :

1- AFFOKPOFI Antoine

2- AGBODJOGBE Virginie

3- AHOUANDJINOUS Stanislas

4- DANSOU Saturnin

5- FATOLOUD Rachidath

6- GBESSA M. Denis

7- GLEGBETO Denis

8- GOUTOLOUD Célestin

9- LIGAN Yves

10- N'DAH TCHANSI Mathieu

11- OROU SE Guéné

12- YAO Antoine

13- ZOUMAROU Wallis Mamoudou

Article 2 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Porto-Novo, le 07/10/ 2026

Le Président de l'Assemblée nationale

Professeur Joseph Fifamin DJOGBENOU.

DÉCENTRALISATION / BÉNIN

Porto-Novo : vaste opération de libération des abords du nouveau marché

La Police républicaine et les services techniques passent à l'action à Klékanmè, Kpogbonmè et Djègan-Kpèvi

À Porto-Novo, les autorités poursuivent leurs actions en faveur de la libération des espaces publics et de l'assainissement urbain. Une vaste opération de dégagement a été menée dans plusieurs quartiers de la ville, notamment à Klékanmè, Kpogbonmè et Djègan-Kpèvi, autour des abords du nouveau marché.

Après l'expiration de l'ultimatum adressé aux occupants concernés, la Police républicaine, accompagnée des services techniques de la municipalité, est intervenue sur le terrain pour procéder à la libération des emprises occupées.

L'opération vise principalement les installations et occupations considérées comme

irrégulières aux abords du nouveau marché. Les équipes mobilisées ont procédé au dégagement des espaces afin de permettre une meilleure circulation et de préserver les emprises destinées aux infrastructures et équipements publics.

Un ultimatum arrivé à échéance

Cette intervention fait suite à une période de sensibilisation et de mise en demeure des occupants. Les personnes concernées avaient été invitées à libérer les espaces visés avant le passage à la phase opérationnelle.

Avec la fin de ce délai, les autorités municipales sont passées à l'exécution des mesures annoncées. La présence de la Police républicaine a permis d'assurer le déroulement de l'opération et de sécuriser les différentes zones concernées

Vers une meilleure organisation de l'espace urbain

À travers cette opération, les autorités locales entendent renforcer l'ordre dans l'occupation du domaine public et améliorer l'environnement immédiat du nouveau marché.

L'objectif affiché est également de réduire les occupations anarchiques susceptibles d'entraver la circulation des personnes et des biens, tout en favorisant une meilleure organisation des activités commerciales.

Cette opération intervient dans le cadre des efforts engagés pour améliorer le cadre de vie à Porto-Novo et accompagner la modernisation des infrastructures marchandes de la capitale.

La fermeté annoncée sur l'occupation des

espaces publics

Les opérations de dégagement devraient contribuer à rappeler les règles applicables à l'occupation des espaces publics. Les autorités locales sont appelées à poursuivre les actions de sensibilisation et de contrôle afin d'éviter la reconstitution progressive des installations irrégulières dans les zones libérées.

À Klékanmè, Kpogbonmè et Djègan-Kpèvi, cette intervention marque ainsi une nouvelle étape dans la volonté des pouvoirs publics de mieux organiser l'espace urbain et de préserver les abords du nouveau marché.

Emeric Joël ALLAGBE



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le BAI recrute trois spécialistes en investigation et marchés publics



BAI

BUREAU
D'ANALYSE ET
D'INVESTIGATION

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

Le Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) lance un appel à candidatures pour le recrutement de trois spécialistes destinés à renforcer ses capacités opérationnelles. Deux postes sont ouverts dans le domaine de la passation des marchés publics et un autre en investigation.

Le Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI), structure rattachée à la Présidence de la République, renforce ses ressources humaines. Dans le cadre de ses activités, il recherche trois profils spécialisés pour des postes à pourvoir sous contrat à durée déterminée.

Les postes concernés portent sur deux spécialistes en passation des marchés publics et un spécialiste en investigation. À travers ces recrutements, le BAI entend disposer de compétences supplémentaires pour accompagner ses missions d'analyse, de contrôle, d'investigation et de suivi de l'action publique.

Des compétences recherchées dans des domaines stratégiques

Les spécialistes en passation des marchés publics seront appelés à mettre leurs compétences au service de l'analyse et du suivi des procédures relatives aux marchés

publics. Une bonne connaissance de la réglementation béninoise en la matière, ainsi qu'une expérience professionnelle pertinente, figurent parmi les exigences liées à ces fonctions.

Le spécialiste en investigation, pour sa part, devra disposer de solides capacités d'analyse et d'enquête. Le poste requiert notamment de la rigueur, de la discrétion, un sens élevé de l'observation et une aptitude à traiter des informations sensibles.

De manière générale, les candidats doivent faire preuve d'intégrité, de moralité, de discrétion et de respect des règles de confidentialité. La maîtrise des outils informatiques et bureautiques ainsi qu'une bonne capacité rédactionnelle sont également recherchées.

Les pièces à fournir

Les personnes intéressées doivent constituer un dossier comprenant notamment une lettre de motiva-

tion adressée au Coordonnateur du BAI, un curriculum vitae détaillé, une copie de la pièce d'identité en cours de validité, les copies des diplômes et attestations de formation, ainsi que les justificatifs des expériences professionnelles mentionnées dans le CV.

Un casier judiciaire en cours de validité figure également parmi les pièces demandées.

Les dossiers doivent être transmis sous format électronique, en fichiers PDF, en précisant clairement le poste pour lequel la candidature est déposée.

Un processus de sélection en plusieurs étapes

Le recrutement se fera à travers plusieurs phases. Après l'examen des dossiers, les candidats présélectionnés seront soumis à un test technique sous forme de questionnaire à choix multiples.

Les candidats retenus à l'issue de

cette étape participeront ensuite à un entretien final. La procédure prévoit enfin une phase de négociation de la rémunération avec le candidat retenu avant la conclusion du contrat.

Les candidatures ouvertes jusqu'au 30 octobre 2026

L'appel à candidatures est ouvert à compter du 7 octobre 2026. Les personnes intéressées disposent jusqu'au vendredi 30 octobre 2026 à minuit pour transmettre leur dossier.

À travers ces recrutements, le BAI entend consolider son dispositif de compétences spécialisées et renforcer son efficacité dans les domaines de l'investigation et du suivi des marchés publics. Une démarche qui s'inscrit plus largement dans la dynamique de renforcement de la gouvernance et du contrôle de l'action publique au Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / RENTRÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

ES La Pratique : l'université où les compétences se construisent par l'action

À Zogbodomey-Centre, l'École Supérieure (ES) La Pratique propose aux bacheliers et aux professionnels une offre de formation axée sur la pratique, l'acquisition de compétences techniques et la préparation à l'insertion professionnelle. Reconnue et autorisée par l'État béninois, l'établissement mise sur un cadre d'apprentissage combinant enseignements théoriques, travaux pratiques et expérimentation.

Face aux enjeux liés à l'employabilité des jeunes et à la nécessité de disposer de compétences adaptées aux besoins du marché, le choix d'une formation professionnalisante apparaît comme un enjeu majeur pour de nombreux bacheliers. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'École Supérieure La Pratique, située à Zogbodomey-Centre, non loin de FLUDOR.

Son approche est résumée dans une devise : « À l'École Supérieure La Pratique, les compétences se construisent par l'action ». L'établissement entend ainsi rapprocher la formation académique des réalités professionnelles à travers des enseignements à forte dimension pratique.

Des formations dans des secteurs à forte dimension technique

Pour l'année académique 2026-2027, l'ES La Pratique met notamment en avant deux grands domaines de formation : les sciences agronomiques et le génie civil.

Dans les sciences agronomiques, les étudiants peuvent s'orienter vers les filières Sciences et Techniques de Production Végétale, Production et Gestion des Ressources Animales ou encore Gestion des Exploitations Rurales et Agricoles. Ces formations sont ouvertes notamment aux titulaires des BAC C, D et DEAT.

Dans le domaine du génie civil, l'offre comprend le Bâtiment, Travaux Publics et Béton Armé, la Topographie et le Dessin-Projet de Bâtiment, ainsi que l'Assainissement Général et les Voiries et Réseaux Divers. Les BAC C, D, F et DIT sont concernés selon les filières.

La pratique au cœur de la formation

L'un des éléments distinctifs mis

en avant par l'établissement est son dispositif consacré aux travaux pratiques. L'ES La Pratique dispose notamment d'une ferme agricole de plus de 50 hectares, destinée aux expérimentations. L'école annonce également un laboratoire moderne et équipé ainsi que des salles de cours spacieuses et modernes.

Cette infrastructure constitue un cadre permettant aux apprenants de compléter les connaissances théoriques par des expériences pratiques, particulièrement dans les domaines de l'agriculture et des techniques rurales.

Une formation reconnue par l'État béninois

L'ES La Pratique indique être une université privée reconnue et agréée par l'État béninois. L'établissement figure également dans le Guide d'orientation des bacheliers 2026-2027 du ministère, à la page 95, numéro 32, selon les informations contenues dans son document de présentation.

L'école indique par ailleurs proposer des formations conduisant à des diplômes délivrés par l'État béninois. Son offre comprend les cycles Licence et Master ainsi que des possibilités de recyclage.

Un environnement favorable à l'apprentissage

Au-delà des salles de cours, l'établissement met en avant plusieurs infrastructures et services destinés à accompagner les étudiants durant leur parcours. Il dispose notamment d'infrastructures sportives, d'un restaurant et d'une infirmerie. Des chambres à coûts abordables sont également annoncées aux alentours de l'école, tandis qu'une Maison de l'Étudiant est en cours de réalisation.

L'ES La Pratique annonce également un réseau de partenaires nationaux et internationaux destiné à favoriser le placement des étudiants en entreprise et l'auto-emploi. Des bourses sont par ailleurs annoncées afin d'alléger les charges liées aux études.

Des conditions d'inscription clairement établies

Pour intégrer l'établissement, les



NOUVELLE RENTRÉE 2026-2027

INSCRIPTION DÉJÀ OUVERTE

ÉCOLE SUPÉRIEURE LA PRATIQUE

L'UNIVERSITÉ DE L'ENTREPRENEUR

Arrêté 2022 N°0268/MESRS/DC/SGM/DGES/CTJ/CJ/SA/017SGG22

LES DOMAINES ET FILIÈRES DISPONIBLES

AGRONOMIE

- ✓ Sciences et Techniques de Production Végétale
- ✓ Production et Gestion des Ressources Animales
- ✓ Gestion des Exploitations Agricoles



GÉNIE CIVIL

- ✓ Bâtiment Travaux Publics & Béton armé
- ✓ Topographie & Dessinateur, Projecteur Bâtiment
- ✓ Assainissement & Voies Réseaux Divers



 **Infoline :** (+229) 01 56 90 00 00 / 01 29 80 40 40
 **WhatsApp :** 01 63 63 04 04
 **Mail :** eslapratique2026@gmail.com

 **Nous sommes à Zogbodomey,**
 non loin de
 l'usine de Fludor

candidats doivent constituer un dossier comprenant notamment le formulaire de demande de formation, les copies légalisées des diplômes ou attestations requis, l'acte de naissance sécurisé, le CIP, une lettre de recommandation ou d'engagement des parents ou tuteurs et deux photos d'identité. Pour le Master, le diplôme de Licence professionnelle dans la filière concernée est requis.

Les frais d'inscription sont fixés à 25 000 FCFA en Licence et 50 000 FCFA en Master. Les frais de formation sont, quant à eux, répartis en plusieurs tranches afin de faciliter leur règlement par les étudiants et leurs familles.

Former autrement pour préparer l'avenir

Avec son orientation vers l'apprentissage pratique, ses formations en sciences agronomiques et en génie civil et ses infrastructures dédiées

aux travaux pratiques, l'ES La Pratique se positionne comme une option pour les jeunes désireux d'acquérir des compétences directement liées aux réalités professionnelles.

Pour cette rentrée académique 2026-2027, l'établissement invite ainsi les bacheliers et candidats intéressés par ces domaines à se rapprocher de ses services pour connaître les modalités d'admission et d'inscription.

ES La Pratique — Zogbodomey-Centre, non loin de FLUDOR.

Téléphone : 01 63 63 04 04 / 01 29 80 40 40

WhatsApp : +229 01 56 90 00 00

Email : eslapratique2026@gmail.com

Emeric Joël ALLAGBE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Abdoulaye Bio Tchané apporte son soutien à l'UPMB



Formation, spécialisation des journalistes et protection sociale au cœur des échanges avec le président du CES

Le président du Conseil économique et social (CES), Abdoulaye Bio Tchané, a rassuré l'Union des professionnels des médias du Bénin (UPMB) de sa disponibilité à l'accompagner dans la réalisation de ses objectifs. Reçu en audience dans l'après-midi du jeudi 8 octobre 2026, le bureau exécutif national de la huitième mandature, conduit par Hervé Prudence Hessou, a exposé plusieurs préoccupations majeures liées au renforcement des compétences des journalistes, à la structuration du secteur médiatique et à l'amélioration des conditions de vie des professionnels des médias.

Un plaidoyer pour la formation et la spécialisation des journalistes

La formation et la spécialisation des professionnels des médias ont occupé une place centrale dans les échanges entre les deux délégations. Face aux mutations constantes du paysage médiatique, marquées notamment par l'essor du numérique et la diversification des sujets d'actualité, l'UPMB entend multiplier les initiatives susceptibles de renforcer les capacités des journalistes béninois.

Pour Hervé Prudence Hessou et son équipe, l'actualisation permanente des connaissances constitue une exigence incontournable pour permettre aux professionnels des médias de mieux répondre aux attentes du public et aux réalités du marché. La maîtrise des nouveaux outils numériques, conjuguée à une spécialisation dans des domaines précis, apparaît ainsi comme un enjeu majeur pour améliorer la qualité du travail journalistique.

À travers cette démarche, le bureau exécutif national de l'UPMB poursuit

sa recherche de partenariats solides et durables avec les institutions de la République, en vue de développer des programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs du secteur.

Le CES et les médias appelés à renforcer leur collaboration

Au-delà de la formation, les discussions ont mis en lumière la nécessité de consolider les relations entre le Conseil économique et social et les professionnels des médias. L'ambition est de créer un cadre de collaboration plus dynamique, permettant aux journalistes de mieux appréhender les missions du CES et de traiter avec davantage de pertinence les questions économiques et sociales.

Des séances d'information, des échanges thématiques et des initiatives conjointes de renforcement des capacités pourraient contribuer à rapprocher davantage l'institution des médias. Une telle coopération favoriserait également une meilleure compréhension des enjeux de développement et une diffusion plus accessible des informations relatives à la vie économique et sociale du Bénin.

Une cartographie pour mieux structurer le secteur médiatique

La réalisation d'une cartographie des médias et des professionnels du secteur figure également parmi les préoccupations soumises au président du CES. Cet outil devrait permettre de mieux connaître les acteurs de l'écosystème médiatique béninois, leurs profils, leurs domaines d'intervention ainsi que leurs besoins prioritaires.

Pour l'UPMB, cette démarche représente un instrument stratégique d'aide à la décision et de planification. Une meilleure connaissance du secteur permettrait notamment d'orienter plus efficacement les actions de for-

mation, de définir les priorités d'intervention et de promouvoir des initiatives adaptées aux réalités des professionnels des médias.

La mutuelle de santé, un chantier social prioritaire

Les préoccupations sociales des journalistes ont également été abordées au cours de cette audience. La mise en place et le renforcement d'une mutuelle de santé au profit des professionnels des médias constituent, pour l'UPMB, un chantier important.

À travers cette initiative, l'Union entend contribuer à une meilleure prise en charge des besoins sanitaires de ses membres et à l'amélioration de leur protection sociale. Cette préoccupation traduit la volonté du bureau exécutif national de ne pas limiter son action aux seuls aspects professionnels, mais de placer également le bien-être des journalistes au cœur de ses priorités.

Abdoulaye Bio Tchané rassure et privilégie une approche pragmatique

À l'écoute des préoccupations exposées par le président de l'UPMB, Abdoulaye Bio Tchané a salué la démarche de l'Union et sa volonté de construire des partenariats utiles à l'ensemble des acteurs concernés. Pour le président du CES, les différentes composantes de l'écosystème national doivent privilégier la complémentarité et rechercher les moyens de progresser ensemble.

« Qu'est-ce que nous pouvons faire ensemble dans l'intérêt de l'UPMB ? », a-t-il notamment souligné, résumant ainsi sa vision d'une collaboration fondée sur le pragmatisme et la recherche de solutions concrètes.

Abdoulaye Bio Tchané a également insisté sur l'importance de la formation des journalistes, qu'il considère comme une condition essentielle à l'exercice efficace de leur mission dans la société. Des professionnels mieux formés et mieux outillés sont, selon cette approche, davantage en mesure de contribuer à une information de qualité au bénéfice des citoyens.

Le président du CES a par ailleurs rappelé que la concrétisation des projets nécessite non seulement une vision claire, mais aussi des interlocuteurs capables d'en comprendre la

pertinence et de défendre les besoins exprimés. C'est dans cette logique qu'il a exprimé sa disponibilité à accompagner l'UPMB dans la réalisation de ses objectifs.

« À ce chapitre-là, je suis avec vous et vous pouvez compter sur moi. Vous avez le soutien du Conseil économique et social », a-t-il assuré, réaffirmant ainsi son ouverture à une dynamique de coopération avec l'organisation faîtière des professionnels des médias.

L'UPMB repart avec des assurances encourageantes

Ces assurances ont été accueillies avec satisfaction par la délégation de l'UPMB, qui a quitté les locaux du Conseil économique et social avec l'espoir de voir se concrétiser de nouvelles perspectives de collaboration.

Cette audience s'inscrit dans la dynamique de concertation engagée par la huitième mandature de l'Union auprès des institutions de la République. À travers ces démarches, Hervé Prudence Hessou et son équipe entendent mobiliser des partenaires autour des défis majeurs du secteur : la formation continue, la spécialisation, la structuration de l'écosystème médiatique et la protection sociale des professionnels.

Pour l'UPMB, l'enjeu est désormais de transformer cette volonté commune de collaboration en actions concrètes et durables au service des médias béninois.

Il convient de signaler que le président Abdoulaye Bio Tchané était entouré de ses collaborateurs, dont Gérard Agognon, du journal L'Événement Précis. De son côté, le président de l'UPMB, Hervé Prudence Hessou, était accompagné de Roger Avocevou, secrétaire à la formation et à la spécialisation ; Yves Patrick Loko, secrétaire chargé des relations publiques ; Vivien Kougnimon, secrétaire à l'organisation ; et Paterne Atrevy, secrétaire administratif de l'Union.

Emeric Joël ALLAGBE

L'Emblème du Jour

— LE QUOTIDIEN DE RÉFÉRENCE —

RECRUTE DES STAGIAIRES JOURNALISTES

Vous êtes passionné(e) par l'actualité,
l'écriture et le journalisme ?
Rejoignez notre équipe !



LIEU DE STAGE

Siège du journal
à Porto-Novo
(Djassin Houinvié,
Immeuble Elona House)



PRESSE ÉCRITE ET EN LIGNE

L'Emblème du Jour est un
organe de presse écrite mais
également en ligne.



UNE BELLE OPPORTUNITÉ

Les stagiaires pourront
acquérir de l'expérience
au sein d'une rédaction
professionnelle et dynamique.



COMPOSITION DU DOSSIER À DÉPOSER

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Dernier diplôme obtenu
- ✓ CV



ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

Par mail :

 emericprod4@gmail.com

Ou par WhatsApp :



[+229 0144904640](https://wa.me/2290144904640)